



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 26 MARS 2024**

BM2024/03/26/15 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS « INNOVER DANS LA VILLE »

DATE DE LA CONVOCATION : 20 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2018/09/28/15 portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Vu la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),

Vu la délibération CM2020/05/15/04 portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient,

Vu la délibération CM2021/04/07/15 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique,

Vu la délibération CM2023/03/22/10-02 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2023/03/22/11-01 portant sur la création du Programme métropolitain de développement des tiers-lieux adossé sur le fonds « Innover dans la Ville »,

Vu le projet de convention-type annexé à la présente,

Vu l'avis du comité d'examen des projets au titre du fonds « Innover dans la Ville »,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #11 du Défi 04 du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Considérant l'axe 5 du plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 323 733,17€ (trois cent vingt-trois mille sept cent trente-trois euros et dix-sept centimes) et en fonctionnement d'un montant de 224 528€ (deux cent vingt-quatre mille cinq cent vingt-huit euros) pour les 8 projets et personnes publiques suivants :

Au titre du Programme "Innover dans la Ville"

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Grand Orly Seine Bièvre	Mise en place d'une solution de gestion de relation usagers intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle	20 000,00 €	180 000,00 €	Activé
Rueil-Malmaison	Acquisition de vidéoprojecteurs interactifs à destination des écoles	0,00 €	58 747,57 €	Non activé
	Mise en place d'un plan de continuité d'activité de cybersécurité	0,00 €	22 625,00 €	Non activé
Vaucresson	Mise en place d'un logiciel de gestion des salles et des différents espaces de la ville pour les associations, les extérieurs et les services de la ville	1 000,00 €	1 680,00 €	Non activé

Choisy-le-Roi	Mise en place de solutions de gestion pour optimiser les travaux réalisés par la filière technique de la collectivité	3 228,00 €	37 136,10 €	Non activé
La Queue-en-Brie	Mise en place d'un logiciel d'animation, d'optimisation et de gestion des réunions collaboratives en interne	0,00 €	5 980,00 €	Non activé
Ville-d'Avray	Mise en place d'une solution de sauvegarde sécurisée et d'un Plan de Reprise d'Activité en cas de cyberattaque	300,00 €	17 564,50 €	Non activé
Paris Est Marne et Bois	Expérimentation pour le développement d'une offre de navette fluviale électrique zéro émission	200 000,00 €	0,00 €	Activé
Total		224 528,00 €	323 733,17 €	

Soit un total de 548 261,17€ (cinq cent quarante-huit mille deux cent soixante et un euros et dix-sept centimes) pour les 8 projets.

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du fonds « Innover dans la Ville » et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte y afférent.

PRÉCISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
 Ancien Ministre
 Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.